

# Charte pour la promotion d'espaces de détente attrayants

Les communes du Seeland s'engagent à développer l'offre d'espaces de détente locaux et à promouvoir leur utilisation durable. Ce faisant, nous voulons rendre nos communes encore plus attrayantes et améliorer la qualité de vie de celles et ceux qui y habitent.

Dans ce contexte, nous prenons les engagements suivants:

## A Préserver les espaces de détente existants et en créer de nouveaux

- A1 Nous identifions les espaces de détente de notre région et les préservons.
- A2 Nous créons dans notre région de nouveaux espaces de détente attrayants.
- A3 Nous encourageons le développement d'une offre diversifiée et accessible répondant à différents besoins en matière de détente et de loisirs.
- A4 Nous proposons des espaces de détente aux personnes ayant des besoins spécifiques (dont les enfants, les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap).
- A5 Nous offrons à la population des espaces de détente respectueux du climat, avec un accès à l'eau et des éléments d'ombrage..

## B Assurer la durabilité et créer des synergies

- B1 Nous utilisons les espaces de détente sans les endommager.
- B2 Nous respectons l'identité intercommunale des espaces de détente et l'encourageons.
- B3 Dans la mesure du possible, nous élaborons nos projets en collaboration avec d'autres communes et avec des partenaires locaux.
- B4 Nous concevons des espaces de détente pouvant évoluer au fil du temps, afin qu'il soit possible de les utiliser à long terme.
- B5 Nous ne construisons qu'en cas de besoin, avec retenue, et de manière à intégrer le bâti dans l'environnement naturel.
- B6 En ce qui concerne l'accès aux espaces de détente, nous encourageons la mobilité durable (amélioration des infrastructures pour les piétons et les cyclistes, amélioration des transports publics, gestion ciblée du trafic individuel motorisé).

## C Sensibiliser la population

- C1 Nous sensibilisons les habitantes et habitants de nos communes afin qu'ils et elles prennent conscience de l'importance des espaces de détente.
- C2 Nous sensibilisons les habitantes et habitants de nos communes afin qu'ils et elles prennent conscience qu'il est crucial d'utiliser les espaces de détente de manière responsable.
- C3 Nous offrons à nos habitantes et habitants une vue d'ensemble des espaces de détente de qualité qui existent à proximité de leur domicile.